

ARNAQUES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : cela n'arrive pas qu'aux autres !

démarchage abusif, crédits dissimulés, utilisation de labels
de qualité trompeurs, travaux mal réalisés ou inachevés...
La Charente n'est pas épargnée !

5 CONSEILS PRATIQUES

Fuyez le démarchage téléphonique :

La loi du 24 juillet 2020 interdit le démarchage téléphonique dans le secteur de la rénovation énergétique trop souvent synonyme d'arnaque.

Faites appel à des entreprises locales et reconnues

pour comparer plusieurs devis : 450 entreprises charentaises sont formées et qualifiées spécifiquement à la rénovation énergétique.

Vérifiez les certifications :

Assurez-vous que l'entreprise est certifiée RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Consultez un expert :

Vous disposez de tout un réseau de spécialistes locaux pour vous accompagner dans vos projets de travaux... notamment les Espaces Conseils France Rénov'.

Ne signez rien dans la précipitation

et prenez le temps de réfléchir.

Alors rappelez-vous :
Si une offre semble trop belle pour être vraie,
elle l'est probablement.

Votre Espace Conseil
France Rénov' neutre
et indépendant :

GrandAngoulême
Habitat

12 bd de la République
à Angoulême

05 86 07 20 66

